

## ► Pratiques médicales en santé du travail pour la formation des collaborateurs médecins

Formation diplômante permettant l'exercice de collaborateur médecin en santé au travail (article R4623-25 du code du travail)

### ► Objectifs

- Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique et éthique de l'exercice de la médecine du travail
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi
- Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- Être capable de mettre en oeuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonction des risques auxquels ils sont exposés
- Être capable de mettre en oeuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire et de recherche épidémiologique dans le champ de la santé et au travail.
- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail
- Être capable de mener, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011 toutes les actions de prévention en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire
- Être capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux

### ► Programme

8 modules d'enseignement théoriques d'une semaine répartis sur les deux premières années

- Le monde du travail, la santé au travail
- Les risques professionnels, suivi et traçabilité
- Les outils et les méthodes
- L'équipe pluridisciplinaire
- Stages initiaux
- Formation pratique encadrée de 42 mois

### ► Durée de la formation

- Formation de 4 ans, avec 8 semaines d'enseignement théorique répartis sur les deux premières années
- 12 semaines de stage à réaliser dans le service de médecine du travail du CHU

### ► Qualité des formateurs

- La formation est assurée par les enseignants de médecine du travail des CHU de Caen, Rouen, Amiens et Lille.

### ► Public concerné & Pré-requis

- Cette formation s'adresse à :  
Un public spécifique de médecins intégrant une activité définie réglementaire : celle de collaborateur médecin d'un service de santé au travail au titre de l'article R4623-25 du code du travail cité ci-dessus. En aucun cas, elle ne peut se substituer, pour tout autre étudiant en médecine ou médecin, y compris pour les médecins étrangers, aux formations officiellement reconnues permettant d'accéder à la spécialité et la qualification en médecine du travail.
- Conditions d'accès :  
Médecin avec plus de 3 ans d'exercice, souhaitant se reconvertir dans la médecine du travail et bénéficiant d'une embauche dans un service de santé au travail.

### ► Responsable pédagogique

#### Pr Jean-François GEHANNO

Professeur des universités-Praticien hospitalier  
CHU de Rouen

[jf.gehanno@chu-rouen.fr](mailto:jf.gehanno@chu-rouen.fr)

[diu.collaborateursmedecins@univ-rouen.fr](mailto:diu.collaborateursmedecins@univ-rouen.fr)

### ► Moyens et méthodes pédagogiques

- Cours présentiels ou à distance avec remise de documents pédagogiques.
- Analyse de cas et de pratiques à l'occasion des journées de regroupement en années 3 et 4
- Accompagnement personnalisé pour la réalisation du mémoire de fin d'étude

Renseignements et candidature	Unité Mixte de Développement Professionnel Continu en Santé Tél. : 02 35 14 60 79 <a href="mailto:sante.fc@univ-rouen.fr">sante.fc@univ-rouen.fr</a>  Conseillère formation : Marie-Laure CAUDRON Université de Rouen Normandie - CFCA Bâtiment Michel Serres, rue Thomas Becket, 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex
Durée	4 années en 2 parties : - Année 1 & 2 : 8 semaines groupées (280h) réparties entre les 4 villes organisatrices sous forme de séminaires interrégionaux 35h tous les 3 mois - Année 3 & 4 : 3 jours de regroupement par année et 1 journée 'soutenance de mémoire'
Validation	Évaluations écrites, attestation de stage, mémoire
Tarif	Sur <a href="http://cfa-cfc.univ-rouen.fr">cfa-cfc.univ-rouen.fr</a> rubrique 'nos tarifs'
Lieux	UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie Villes organisatrices dont Caen, Lille et Amiens

## ► Pratiques médicales en santé du travail pour la formation des collaborateurs médecins

Formation diplômante permettant l'exercice de collaborateur médecin en santé au travail (article R4623-25 du code du travail)

Monde du travail, santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprise et le monde du travail, organisation de la santé au travail</li> <li>• Évaluation et suivi des capacités de travail, maintien à l'emploi, pénibilité</li> </ul>
Risques professionnels, suivi et traçabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation, approche par nuisance, approche par branche</li> <li>• Surveillance de la santé, traçabilité, dépistage</li> </ul>
Outils, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie d'études et de recherche, veille sanitaire, indicateurs</li> <li>• Conduite de projets, communication</li> </ul>
Équipe pluridisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance du milieu de travail et la gestion du risque (de la profession à l'environnement)</li> <li>• Équipe santé-travail, management d'équipes</li> </ul>
Stages initiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces stages de 3 mois, l'un en milieu institutionnel (consultation de pathologie professionnelle, inspection médicale du travail, CARSAT...), l'autre dans le Service de Santé au Travail du candidat ont pour but de faire découvrir les différentes facettes du milieu dans lequel il va évoluer et des problématiques particulières spécifiques à l'exercice de la médecine du travail. Le stage en service de santé au travail, réalisé dans le service embauchant, est un accompagnement direct du médecin du travail tuteur, au cours et en dehors de ses missions habituelles, afin de permettre au collaborateur médecin d'explorer les différentes facettes de l'exercice et du champ de compétences du service de santé au travail.</li> <li>• Implicitement il demande, tant au collaborateur médecin qu'au tuteur, un temps réservé en dehors de la planification quotidienne habituelle de l'activité de l'un et de l'autre des deux médecins. Pour des raisons pratiques, ces stages pourront être segmentés et répartis au cours de la première année de formation.</li> </ul>
Formation pratique encadrée de 42 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette période pendant laquelle le médecin effectue sa mission au sein du service de santé au travail encadré par le médecin du travail tuteur correspond à l'application pratique des enseignements théoriques enrichie de l'expérience des stages initiaux. Elle est l'occasion de commencer à appliquer par des actions concrètes, les objectifs pédagogiques de la formation et, pour le médecin tuteur, de formaliser les protocoles prévus par le contrat de travail du collaborateur médecin.</li> <li>• Par ailleurs, une analyse des pratiques professionnelles sera réalisée selon la méthode «Revue de dossier et analyses de cas» à l'occasion des journées de regroupement pédagogiques des années 3 et 4, c'est-à-dire après la fin de l'enregistrement théorique. Chacun des apprenants devra présenter au moins une fois une analyse d'un cas de maintien au travail ou de gestion d'une aptitude avec réserves et propositions d'aménagements de poste. La présentation portera sur le dossier clinique, l'analyse des contraintes professionnelles, les mesures proposées et leur suivi. Elle sera réalisée devant l'ensemble des participants et de leurs tuteurs avec au moins un membre de l'équipe pédagogique.</li> </ul>

### ► Sanction de la formation

Évaluation/sanction de la formation :

- Dans ce cas l'évaluation porte sur les acquis de la formation (atteinte des objectifs et effets sur la pratique professionnelle, des connaissances et compétences acquises lors de la formation)

L'évaluation comprend :

- La participation obligatoire aux modules d'enseignements
- Des questions (QRM, questions ouvertes) à l'issue de chacun des 8 modules d'enseignement
- La soutenance d'un mémoire de fin d'étude

Évaluation de la formation par le participant :

- Dans ce cas l'évaluation porte sur la mesure de la satisfaction du participant sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés.
- Questionnaire d'appréciation

### ► Spécifique FOAD

Nature des travaux demandés au stagiaire & temps estimé pour les réaliser

- Le stagiaire doit réaliser un mémoire de fin d'étude, présenté devant un jury inter-régional (Caen, Rouen, Amiens et Lille)

Modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

- Les participants sont suivis leur de leur stage en milieu institutionnel et à l'occasion des cours des deux premières années, puis des journées de regroupement en années 3 et 4.

Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

- Les stagiaires sont suivis par les deux universitaires du service de médecine du travail et de pathologie professionnelle du CHU de Rouen : Dr Laetitia Rollin et Pr Jean François Gehanno.
- Ils sont suivis pendant leur stage pratique par le médecin du travail qualifié qui les encadre et sous la responsabilité duquel ils exercent, en application de l'article R4623-25 du code du travail.